



EXILIS EST UN RÉGULATEUR DE CROISSANCE QUI PERMET D'ÉCLAIRCIR LES POMMIERS ET LES POIRIERS ET D'AUGMENTER LA TAILLE DES FRUITS.

**FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)**

**CONTIENT: 20 G/L (1.92% M/M) DE 6-BENZYLADÉNINE**

**NUMÉRO D'AMM: 2090055**

**PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL.**

**IMPORTANT**

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon les Bonnes Pratiques Agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tout facteur particulier concernant votre exploitation, tel que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces....

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Nom homologué :** EXILIS  
**N° d'AMM :** 2090055

**Composition :** 20g/L (1.92% m/m) de 6-benzyladénine (N° CAS : 1214-39-7)  
**Formulation :** Concentré soluble (SL)  
**Usages autorisés :** Pommier\*Traitement des parties aériennes\*Action sur la nouaison (autorisé également sur poirier)  
**Dose autorisée :** 7.5 L/ha  
**DAR :** 90 jours  
**Délai de rentrée sur la parcelle :** 6 heures après traitement

**Classement :**

**H412 :** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
**P273 :** Éviter le rejet dans l'environnement  
**P391 :** Recueillir le produit répandu  
**P501 :** Éliminer le contenu/le récipient conformément aux spécifications de l'étiquette

**EUH401 :** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Sp1 :** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**SPe3 :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**SPe3 :** Pour protéger les plantes non cibles et les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

FABRIQUÉ PAR./DÉTENTEUR DE D'AMM:

**fine**

FINE AGROCHEMICALS LIMITED  
HILL END HOUSE WHITTINGTON  
WORCESTER WR5 2RQ  
UK  
T: +44 (0)1905 361800  
F: +44 (0)1905 361810  
E ENQUIRE@FINE.EU  
WWW.FINE.EU

DISTRIBUÉ PAR:

**DE SANGOSSE**



DE SANGOSSE  
BONNEL CS10005  
47480 PONT DU CASSE  
TEL: 05 53 69 36 30  
WWW.DESANGOSSE.COM

LOTNUMMER ET  
DATE DE FABRICATION:  
VOIR LE BIDON

**10 LITRES**



© Marque déposée Fine Agrochemicals Ltd.

EX/FR/10L/17F

## MODE D'EMPLOI

**Dosage :** appliquer Exilis® dans les 30 jours qui suivent la pleine floraison, quand les fruits ont un diamètre compris entre 7 et 15 mm, à la concentration de 375-750 mL pour 100 L d'eau (base volume 1000 L/ha) sur des arbres matures. Pour de jeunes arbres, adapter la dose et le volume/ha.

Traiter avec une quantité d'eau suffisante afin d'assurer une bonne couverture des fruits et de la végétation sans provoquer de ruissellement. Un bon éclaircissage s'obtient lorsque la température maximale est de l'ordre de 20-25°C. Les températures de la semaine suivant l'application devront être supérieures à 15°C afin d'assurer une bonne efficacité d'éclaircissage. Des températures plus basses diminuent l'efficacité et accroissent l'incidence sur la rugosité. Attention, des températures supérieures à 28°C peuvent engendrer un excès d'éclaircissage. Une bonne hygrométrie (>70%) favorise la pénétration du produit et son efficacité.

### Résistance au lessivage :

Une pluie survenant dans les 6 heures après l'application, réduit l'efficacité. Ne pas appliquer Exilis® immédiatement après une pluie : attendre que les fruits soient secs et ressuyés.

### Compatibilité :

Exilis® s'utilise dans le cadre d'un programme, en association ou en séquence avec d'autres éclaircissants ou avec un éclaircissage mécanique. Ne pas mélanger Exilis® à d'autres produits phytopharmaceutiques ou fertilisants. Idéalement, utiliser une eau de dilution dont le pH se situe entre 5 et 7.

### Usage et doses autorisés:

Culture/ Cible	Dose d'emploi	Spécifications	DAR	ZNT
Pommier – Poirier/ régulateur de croissance	375-750 mL/ 100 L d'eau	1000 L/ha	90 jours	5 m

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm)

- Porter des gants appropriés pendant les phases de mélange/chargement et d'application de la préparation avec un pulvérisateur à dos ou pneumatique.
- Pour les travailleurs, porter des vêtements de protection pour manipuler les plantes traitées avec la préparation.
- Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signaler les symptômes au réseau "Phyt'attitude",

No vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Fiche de données de sécurité consultable sur internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

### BONNES PRATIQUES AGRICOLES - PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Se laver les mains et le visage dès le travail terminé et avant de prendre toute nourriture.
- Bien refermer le bidon et le tenir à l'abri de l'humidité et du gel.
- Utiliser un appareil soigneusement nettoyé.
- Pour toute variété nouvelle, faire un essai préalable de sensibilité variétale.

Réemploi de l'emballage vide interdit : rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (N° Azur 0 810 12 18 85) ou autre service de collecte spécifique.



### CONDITIONS DE GARANTIE ET LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Le fabricant Fine Agrochemicals Limited (« FINE ») garantit que le produit Exilis® (le « Produit ») dans son emballage d'origine est conforme aux spécifications stipulées sur cette étiquette ainsi qu'à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités compétentes (la « Garantie »).

FINE REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE, AUSSI BIEN EXPLICITE QU'IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À ATTEINDRE UN RESULTAT PARTICULIER OU UN NIVEAU D'EFFICACITÉ MINIMUM.

Il est impossible d'éliminer tous les risques inhérents au Produit. Les dommages à la culture, les mauvaises performances ou toute autre conséquence indésirable peuvent résulter de facteurs tels que des conditions météorologiques exceptionnelles, la présence d'autres substances ou des méthodes d'application ou d'utilisation du Produit qui seraient différentes de celles strictement préconisées sur cette étiquette, ou de tout autre facteur indépendant de la volonté de FINE ou du distributeur DE SANGOSSE.

De tels risques seront à la charge de l'acheteur, dans la mesure prévue par le droit en vigueur. L'attention de l'acheteur est tout particulièrement attirée sur le fait que l'éclaircissage dépend de multiples facteurs exogènes, entre autres le cultivar, avec en particulier sa sensibilité à l'éclaircissage chimique, à l'alternance et à produire des fruits de petits calibres, les conditions climatiques au moment du traitement et dans les jours qui suivent, les conditions de floraison et de pollinisation, la conduite du verger, la vigueur des arbres.

L'acheteur doit informer FINE / DE SANGOSSE sans délai, de tout manquement à la Garantie, et lui fournir une description détaillée du défaut constaté. Si la non-conformité du Produit est avérée, la seule responsabilité de FINE sera limitée au montant du prix d'achat ou, au choix de FINE, pourra consister en un remplacement gratuit du Produit. FINE rejette toute responsabilité quelle qu'elle soit pour tout dommage spécial, accessoire ou consécutif résultant de la manipulation ou de l'utilisation du Produit. "